

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
22.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Actions en faveur de l'emploi - Programme 2020/2021.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Au-delà de sa politique obligatoire en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, le Département a décidé de conduire une réflexion approfondie sur la problématique de l'emploi. Dès 2016, année de transition prévue par la loi NOTRe, le constat d'une situation paradoxale sur ce territoire a été établi, avec des indicateurs socio-économiques préoccupants et, dans le même temps, la difficulté pour les entreprises de recruter.

Sur cette base, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'engager une action forte et novatrice pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, à travers de nombreuses initiatives présentées dans le document annexe - dont les pactes d'objectifs pour l'emploi.

Plus largement, en vue de rendre son action la plus efficace et pertinente possible, le Département a décidé, en 2017, de créer un groupe d'experts pour l'accompagner dans sa démarche.

Il s'agit d'un groupe de travail pluridisciplinaire, composé d'entreprises, d'acteurs économiques, de partenaires institutionnels et d'intermédiaires de l'emploi et de la création d'entreprises.

En deux ans, ce groupe s'est réuni 17 fois. Ses travaux, orientés prioritairement sur l'entreprise et le monde économique, ont pris appui sur un certain nombre de constats, afin d'élaborer des propositions de solutions opérationnelles pour :

- Lever les représentations sur le travail et les métiers ;
- Améliorer la connaissance réciproque entre le monde économique et les demandeurs d'emploi ;
- Diffuser et encourager les bonnes pratiques en matière de recrutement et d'accueil des nouveaux embauchés.

A l'issue de ces deux ans de travaux, le groupe expert a retenu sept actions, que le Conseil départemental propose de mettre en place pour la période 2020/2021 et qui sont présentées dans le présent rapport

1. Les rencontres territoriales de l'innovation sociale et managériale

Le Conseil départemental organisera des rencontres mensuelles sur tout le département, consacrées à cette thématique et ayant pour objet de faire connaître et émerger des initiatives en la matière.

2. Les trophées de l'innovation sociale et managériale

Le Conseil départemental organisera une manifestation annuelle à l'hôtel du Département, en vue de récompenser deux structures - une entreprise et un intermédiaire de l'emploi - qui auraient développé des pratiques innovantes dans leurs processus de recrutements, d'accueil et d'intégration des salariés.

3. Le label Empl'itude

Ce label, créé dans le département en 2007, valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal. Le Conseil départemental accompagnera ces actions de labellisation sur tout le territoire, sachant que de nombreuses entreprises labellisées sont membres du Club des Entreprises de Provence.

4. Le kit de recrutement des TPE

Le Conseil départemental participera à l'élaboration d'un outil à destination des TPE pour les accompagner dans leurs processus de recrutement, d'accueil et d'intégration des salariés.

5. Le portail vidéo des bonnes pratiques d'entreprises et de présentation des métiers

Le Conseil départemental participera à la création d'un site Internet permettant de recenser et de regrouper la majeure partie des vidéos existant sur ces questions.

6. Les "ambassadeurs" de bonnes pratiques

Le Conseil départemental mobilisera le groupe experts en vue de repérer, identifier et contacter des chefs d'entreprises, pour leur proposer de devenir des ambassadeurs en matière de bonnes pratiques managériales et sociales. Ces "ambassadeurs" seront intégrés dans le groupe experts.

7. L'information

Le Conseil départemental définira et lancera une stratégie de communication qui permettra à la fois de favoriser la circulation de l'information sur ces questions et de valoriser l'action du Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL